

DEPARTEMENT DU  
LOIRET  
ARROND. DE  
MONTARGIS  
CANTON ET COMMUNE  
DE  
CHALETTE SUR LOING

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 décembre 2023

DATE DE PUBLICATION : 13 décembre 2023

*L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à 20 h 30, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.*

**ETAIENT PRESENTS :** M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK - Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON - M. KHALID – Mme RASAMOELY - M. BARAY - Mme MANAI-AHMADI – Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY – M. LALOT - M. RENOUF – Mme TORRES – M. TOUANE - M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

**ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :**

- M. RAMBAUD à M. KHALID
- M. BA à Mme TORRES
- Mme BAYRAM à M. DEMAUMONT
- M. OREN à M. ÖZTÜRK
- M. TAVARES à M. RENOUF
- Mme PERIERS à M. FAURE

**ABSENTS**

- M. BALABAN
- Mme PRIEUX

**EXCUSÉS**

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

- Mme TORRES

**OBJET :**  
**Compte-rendu de la délégation d'attributions  
à Monsieur le Maire**



Nouvelles références

Fourniture et pose de clôture en panneaux rigides de grillage soudé à maille rectangulaire de 100 x 50 sur poteaux h : 2.50 m

Ce prix comprend :

- la fourniture et la pose de clôture en panneaux rigides de grillage soudé vert plastifié à maille rectangulaire 100 x 50 sur poteaux verts plastifiés de hauteur hors sol 2.50,

- la fourniture et la pose de l'ensemble des accessoires de pose et de fixation de la clôture  
LE METRE LINEAIRE H.T :

26bisA : de 0 à 20 m : quatre-vingt-quinze euros 95,00

26bisB : de 20 à 50 m : quatre-vingt-quinze euros 95,00

26bisC : au-delà de 50 m : quatre-vingt-quinze euros 95,00

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

**Décisions prises en matière de marchés publics et  
non soumises au contrôle de légalité**

**MP 2023-22– Marché à procédure adaptée - Extension de la médiathèque – Mission de programmation**

Il a été décidé :

- d'attribuer un marché à procédure adaptée relatif à l'extension de la médiathèque – mission de programmation au groupement de Maitrise d'œuvre ATELIER B2A pour un montant de 14 000 € HT.

Éléments de mission	Total global HT	Répartition par cotraitant	
		Part de V. BOURGOIN	Part de ECI
ESQ	6 000,00	5 500,00	500,00
PLAN ET VOLUMETRIE	6 000,00	4000,00	2 000,00
ESTIMATION	2 000,00	1 500,00	500,00
<b>TOTAL € HT</b>	<b>14 000,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>3 000,00</b>
TVA	2 800,00	2 200,00	600,00
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>16 800,00</b>	<b>13 200,00</b>	<b>3 600,00</b>

**MP 2023-23– Marché à procédure adaptée - Contrat de maitrise d'œuvre concernant la déconstruction, désamiantage et déplombage de l'école du bourg, de l'ancienne bibliothèque et de 3 logements**

Il a été décidé :

- d'attribuer un marché à procédure adaptée avec la SARL Dominique CALLIET - 394, Route de Viroy – 45200 AMILLY relatif à la Mission de Maitrise d'Oeuvre pour la déconstruction, désamiantage et déplombage de l'école du Bourg, de l'ancienne bibliothèque et de 3 logements

- Mission de Maîtrise d'œuvre avec un montant provisoire de 16 920,00 € hors taxes décomposé comme suit :

- Phase PROJET 4 050,00 € HT
- Phase ACT 2 520,00 € HT
- Phase VISA 720,00 € HT
- Phase DET 8 730,00 € HT
- Phase AOR 900,00 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20231215-DEL\_2023\_1212-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2023

**MP 2023-24– Marché à procédure adaptée - Contrat de maitrise d'œuvre concernant la déconstruction, désamiantage et déplombage du gymnase dojo et chaufferie Paul Eluard**

Il a été décidé :

- d'attribuer un marché à procédure adaptée avec la SARL Dominique CALLIET - 394, Route de Viroy – 45200 AMILLY relatif à la Mission de Maitrise d'Œuvre pour la déconstruction, désamiantage et déplombage du Gymnase dojo et chaufferie Paul Eluard

- Mission de Maîtrise d'œuvre avec un montant provisoire de 9450,00 € hors taxes décomposé comme suit :

- Phase PROJET 2 340,00 € HT
- Phase ACT 2 520,00 € HT
- Phase VISA 360,00 € HT
- Phase DET 3 330,00 € HT
- Phase AOR 900,00 € HT

**CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE**

*Le Maire, soussigné,*

*\* certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

*\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

*\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

.....  
Pour extrait certifié, conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

